

**Avis de publicité préalable
(procédure simplifiée)**

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Objet de la convention	Mise à disposition du domaine public le samedi 28 février 2026 dans le cadre du carnaval des Familles. Pour de l'animation : - 1 stand de confiserie + boissons chaudes et froides sans alcool - 1 stand restauration - 1 stand de pêche aux canards
Cas concernés	X Courte durée d'occupation
Caractéristiques du lieu occupé	Adresse : Jardin Perdoux
Constitution du dossier	- Courrier détaillé (Nom, prénom, raison sociale, adresse, descriptif de l'activité proposée, produits commercialisés, matériel utilisé et tarifs préconisés), - Copie de pièce d'identité, - Extrait du registre du commerce et des sociétés ou statuts à jour de l'association - Attestation de l'URSSAF justifiant les déclarations sociales et paiement des cotisations, - Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité et couvrant les prestations
Caractéristiques principales de la convention	Durée de la convention : le temps de la manifestation de 11h à 18h. Montant prévisionnel de la redevance d'occupation : 58.24€ TTC pour un espace pêche aux canards 104.81€ TTC pour espace confiserie 232.92€ TTC pour espace restauration + boissons sans alcool
Critères d'attribution	Pêche aux canards : <ul style="list-style-type: none">description animation ;tarifs ;expériences et références Buvette, confiserie et restauration : <ul style="list-style-type: none">descriptions des produits proposés à la vente ;offre tarifaire variée adaptée à tous publics ;expériences et références ;traçabilité des produits, circuit court
Renseignements complémentaires	Renseignements d'ordre administratif et technique : Service Culture, Événementiel et Relations Internationales 19 Rue Neuve d'Argenson – 24100 BERGERAC Téléphone : 05 53 74 65 24 culture@bergerac.fr SIRET : 212 400 378 00015 APE : 8411Z Date limite de retour des dossiers : le 2 décembre 2025 à 12 h 00
Date d'envoi de l'avis	Le 21 novembre 2025